

DEPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité



COMMUNE DE LEHON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2016

ARRONDISSEMENT
DE DINAN

L'an deux mil seize, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de LEHON, légalement convoqué le 26 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle municipale André Labbé, sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire de la commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : DEGRENNE René, Maire

Adjoints : SEROR-MEAL Stéphanie, GOMBERT Henri, LE GUIFFANT Joëlle, LE ROUX Serge, MALIDOR Nathalie, BADOUAL Guy, CROCHETTE Denis

Conseillers municipaux : BEDEL Annie, BIGOT Thierry, CARRE FAIRIER Marie-Cécile, FROITIER Jean-Michel, FRERET Céline, TRISTANT Christine, BRAULT Franck, SEGARD Olivier, Nadia COURDAVAULT, LE CORRE Yvon

Pouvoirs : Jacques TOUMINET à Stéphanie SEROR MEAL, de Christiane SOQUET à Nathalie MALIDOR, de Gilles DELAPORTE à Henri GOMBERT, de Sylvie LEFORT à Serge LE ROUX.

Absents : Gilles DELAPORTE, SOQUET Christiane, TOUMINET Jacques, GOUILLAUD Michel, LEFORT Sylvie

Secrétaire : Nathalie Malidor

PREAMBULE

- Ouverture de Séance à 20h10
- Appel de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015 – Unanimité

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Serge Le Roux

1/ Création commission cimetièrè

Délibération 2016-003

Cette commission aura notamment pour objectifs de travailler sur les points suivants :

- Lancement des procédures d'abandon, nous permettant à terme de récupérer des emplacements ;
- Propositions d'aménagement pour le « quart » de terrain restant, en vue d'une utilisation dès 2017 pour de nouvelles inhumations (travaux à réaliser, choix des aménagements, des espaces verts etc...

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la création de la commission municipale « cimetière »
- VALIDE la composition suivante de la commission : Président : Serge Le Roux ; Membres : Nathalie Malidor, Annie BEDEL, Christiane Soquet, Sylvie Lefort, Jacques Touminet

COMMUNAUTE DE COMMUNES - CODI

1/ Informations Dinan Communauté

Informations Dinan communautés – Séance

Interventions à propos du Schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet des côtes d'Armor (SDCI) projet

- M. Degrenne :
Présentation du périmètre de Dinan Communauté retenu par le Préfet 22 :
 - Dinan communauté
 - Rance Frémur (sans Trémereuc) ;
 - CC Plancoët-Plélan
 - CC Pays de Matignon (sans Hénanbihen et St Denoual) ;
 - CC du Pays de Caulnes ;
 - 3 communes : Yvignac, Broons, Mégrit

La mise en œuvre de ce nouveau périmètre sera effective à partir de janvier 2017

Regard lointain des citoyens alors que les compétences sont très importantes : eau, culture (partiellement), jeunesse, sports

La future assemblée plénière de Dinan Communauté aura sans doute 100 élus. (un seul conseiller communal par commune pour la majorité des communes concernées dans le périmètre). A Léhon, on risque de perdre un conseiller communal.

La conférence des Maires restera-t-elle ? Ce sera difficilement gérable si on reprend la même représentativité qu'actuellement.

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Dans les commissions, problème si un élu par Commune à 68 personnes...
Dossier passionnant à mettre en place.

- M. Le Corre : Y a-t-il un calendrier précis?
- René Degrenne: un 1^{er} point d'échange aura lieu prochainement.
- M. SEGARD souhaite savoir quelles seront les compétences obligatoires et celles facultatives de Dinan Communauté demain. Par exemple pour le tourisme ?
- Mme Le Guiffant indique que ce domaine n'est pas simple à traiter car gestion différente en fonction de commune : communes balnéaires ont leur propre office de tourisme...

M. Degrenne souhaite faire une seconde information à propos du Grand Dinan pour indiquer que les 5 maires et les 5 DGS des communes de Dinan Lanvally Léhon Quévert et Taden, se sont réunis le 28 février dernier et ont convenu d'une rencontre commune avec mairie conseils organisme public indépendant pour suggérer une méthodologie et un apport juridique.

FINANCES

Rapporteur : Denis CROCHETTE

1/2/3 - Approbation du compte de gestion - Vote du compte administratif - Affectation du résultat - Budget annexe 2015 - REVENTE ENERGIE

Voir annexes n°1, 2 et 3

Le Maire propose de confier la présidence de séance à Monsieur Denis CROCHETTE, le temps du vote du compte administratif.

Mr le Maire quitte la séance pour l'approbation du compte de gestion par le conseil municipal.

Délibération 2016-004

M. CROCHETTE présente le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de l'exercice 2015 du budget REVENTE ENERGIE, le détail des opérations au cours de l'année 2015, ainsi que les pièces justificatives :

Considérant la régularité des opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (O.SEGARD)

Olivier Ségard justifie sa décision : il s'abstient car il est arrivé en cours d'année .

DECLARE que le compte de gestion et le compte administratif n'appellent aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

- RECETTES	39 245,31 €
- DEPENSES	16 757,68 €
- RESULTAT CUMULE	22 487,63 €

Après reprise des résultats de clôture de l'exercice 2014 et de la part de fonctionnement à affecter à l'investissement 2015, le résultat d'exécution du budget annexe est le suivant :

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Section d'investissement

Solde d'exécution fin de l'exercice 2014	-22 052,14 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	11 450,00 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2015	- 10 602,14 €

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2014	23 671,20 €
Part de résultat de fonctionnement affecté à l'investissement en 2015	23 000,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015	11 037,63 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015	11 708,83 €

Après constatation du résultat de la section de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (O. SEGARD),

DECIDE D'AFFECTER au financement de la section d'investissement

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **10 602,14 €**

- au financement de la section de fonctionnement
002 Excédent antérieur reporté **1 106,69 €**

Olivier Ségard prend la parole et propose de montrer à l'écran un schéma concernant la répartition des investissements.

4/5/6 - Approbation du compte de gestion - Vote du compte administratif – Affectation du résultat - Budget 2015 - COMMUNE

Voir annexes n°4, 5 et 6

Le Maire propose de confier la présidence de séance à Monsieur Denis CROCHETTE, le temps du vote du compte administratif.

Délibération 2016-005

M. CROCHETTE présente le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de l'exercice 2015 du budget COMMUNE, le détail des opérations au cours de l'année 2015, ainsi que les pièces justificatives :

Considérant la régularité des opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Y. LE CORRE)

DECLARE que le compte de gestion et le compte administratif n'appellent aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

- RECETTES	3 248 196,09 €
- DEPENSES	2 671 403,81 €
- RESULTAT CUMULE	576 792,28 €

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Après reprise des résultats de clôture de l'exercice 2014 et de la part de fonctionnement à affecter à l'investissement 2015, le résultat d'exécution du budget principal est le suivant :

Section d'investissement

Solde d'exécution fin de l'exercice 2014	115 813,74 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	5 865,24 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2015	121 678,98 €

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2014	417 185,29 €
Part de résultat de fonctionnement affecté à l'investissement en 2015	300 000,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015	570 927,04 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015	688 112,33 €

Après constatation du résultat de la section de fonctionnement,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE D'AFPECTER

- au financement de la section d'investissement
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **510 000,00 €**

- au financement de la section de fonctionnement
002 Excédent antérieur reporté **178 112,33 €**

7/ Vote du taux des taxes 2016

Voir Annexe n°7 :

Délibération 2016-006

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

VOTE les taux suivants des trois taxes locales pour 2016 :

* Taxe d'habitation	16,51 %
* Taxe foncière – bâti	20,27 %
* Taxe foncière – non bâti	72,58 %

Henri Gombert : Les taux sont identiques depuis 1996

8 / Subventions 2016 associations léhonnaises et diverses

Le conseil municipal est invité à voter les subventions aux associations léhonnaises telles que proposées sur **l'annexe n°8 -1.**

Délibération 2016-007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE PAR 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION **Olivier Segard** les subventions suivantes pour les associations léhonnaises

Dinan-Léhon FC	18 000 €
Association Léhon-Dinan' Com HB	8 100 €
Tennis Club - Léhon	13 200 €
Léhon Cyclo	645 €
Art et Culture - Léhon	1 500 €
Comité de Jumelage	2 600 €
Bagad An Daoudour	1 000 €
Club de l'Amitié	915 €

Le conseil municipal est invité à voter les subventions aux autres associations diverses telles que proposées sur **l'annexe n°8 -2.**

Délibération 2016-008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE PAR 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (O. SEGARD), les subventions pour les associations suivantes :

▪ Accueil et Insertion des Jeunes – La Chamaille	1 433,50 €
▪ Mission Locale pour l'Emploi	4 056,50 €
▪ Comité Local Logement des Jeunes - STEREDENN	690 €
▪ Espace Femmes – STEREDENN	200 €
▪ Chambre des Métiers – Côtes d'Armor	500 €
▪ Restaurant du Cœur	500 €
▪ Banque Alimentaire	720 €
▪ Fonds de solidarité Logement	1 525 €
▪ FNACA	50 €
▪ La Croix-Rouge – Epicerie sociale	50 €
▪ ADAPEI	100 €
▪ Vivre Libre sans Alcool - DINAN	150 €
▪ CLIC DINAN	80 €
▪ DIN' HANDISPORT	100 €

9/ Subventions 2016 Ecole Mosaïque– Participation Ecole privée Duguesclin

Le conseil municipal est invité à voter les subventions et participations aux écoles telles que proposés sur **l'annexe n°8-3 et 8-4**

Délibération 2016-009

SUBVENTIONS 2016 – ECOLE MOSAÏQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité, les subventions suivantes :

- OCCE Ecole Mosaïque - Subvention Bibliothèque 1 000 €
- OCCE Ecole Mosaïque – Subvention exceptionnelle séjour en Allemagne 2 000 €

Délibération 2016-010

PARTICIPATION FINANCIERE ET SUBVENTION 2016 – ECOLE DUGUESCLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité, la participation financière et la subvention 2016 pour l'Ecole privée DUGUESCLIN

OGEC – Ecole DUGUESCLIN

Participation aux charges de fonctionnement imputée au 6558 (*versement en trois fois*) .62 620,30 €

APEL – Ecole DUGUESCLIN

Subvention Garderie imputée au 6574600 €

Yvon Le Corre : souhaite connaître le nombre d'élèves léhonnais à l'école Duguesclin . Ya-t-il davantage d'élèves léhonnais par rapport aux hors commune.

Réponse : 50 % d'élèves léhonnais environ. Effectif stable.

10/ DUREE D'AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération 2016-011

Le Maire rappelle que cet investissement est soumis, dans le budget, à des écritures d'amortissement.

Lors de la création du budget annexe en 2012, le conseil municipal avait opté pour une durée d'amortissement de 20 ans.

Il vous est proposé de ramener la durée d'amortissement à 10 ans, pour s'ajuster sur la durée de remboursement de l'emprunt.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir sur une durée de 10 ans les panneaux photovoltaïques,

MANDATE le Maire pour en informer les services concernés ;

10bis/ Vote du Budget primitif 2016 – Budget annexe REVENTE ENERGIE

Présentation du Budget Primitif 2016 avec les documents annexes n°9-1 et 9-2

Délibération 2016-012

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif du budget annexe REVENTE ENERGIE pour l'année 2016 :

Section de fonctionnement	19 616,69 €
Section d'investissement	22 855,31 €

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « REVENTE ENERGIE »

11/ Vote du Budget primitif 2015 – Budget principal COMMUNE

Présentation du Budget Primitif 2015 avec les documents annexes n°10-1, 10-2, 10-3 et 10-4

Délibération 2016-013

Avant de procéder au vote du Budget, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du tableau des effectifs au 1^{er} janvier de l'année 2016.

EFFECTIF AU 1er JANVIER 2016

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont temps non complet
Filière administrative		6	0
Attaché	A	1	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	
Adjoint Administratif Ppal de 1 ^{ère} classe	C	3	
Adjoint Administratif Ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière technique		14	3
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	B	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	
Agent de Maîtrise	C	1	
Adjoint tech. ppal 1 ^{ère} classe	C	3	
Adjoint tech ppal de 2ème classe	C	3	1
Adjoint tech de 1ère classe	C	1	1
Adjoint tech de 2ème classe	C	4	1
Filière sociale		3	0
ATSEM Ppal 2è classe	C	2	
Agent Social de 2ème classe	C	1	
Filière Animation		1	0
Adjoint d'animation ppal 2è cl	C	1	
TOTAUX		24	3

PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades	Catégories	Effectifs	Dont temps non complet
--------	------------	-----------	------------------------

		budgétaires	
Filière technique		2	
Agent des Ecoles – Contrat Avenir	C	2	
TOTAUX		2	

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif de la commune pour l'année 2016 :

Section de fonctionnement	2 531 397,33 €
Section d'investissement	1 113 643,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE le Budget Primitif 2016 de la COMMUNE

12/ Affectation en investissement – Travaux mise aux normes Point Restauration

SANS OBJET

13/ Affectation en investissement – Travaux aménagement local poubelles – Salle du Clos Gastel

SANS OBJET

14/ Création terrain Multisports lancement opération demande de subvention et plan de financement

Présentation Christine Tristant

Délibération 2016-014

Présentation du Projet

Description de l'opération

Il s'agit de créer un terrain multisport sur le terrain annexe du Clos Gastel près du terrain d'entraînement actuel des jeunes.

Localisation

Terrain annexe du terrain de football du Clos Gastel – près du terrain d'entraînement des jeunes.

Avantages

- La commune de Léhon est propriétaire du terrain.
- Pas de lotissement à proximité.
- Terrain accessible à pied, en vélo, en voiture.

Objectifs du projet

Réalisation d'un terrain multisports pour différents publics

- Favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives
- Créer un équipement sportif complémentaire à destination des jeunes du territoire communal et intercommunal, car il est placé géographiquement en périphérie des communes de Dinan Quévert et Trélivan

- Accueillir les jeunes sur le temps scolaire pendant les TAP de l'école Mosaïque : accueil des enfants de Léhon et Trélivan
- Etre utilisé occasionnellement par le club de football lorsque le terrain de football ne sera pas praticable du fait d'une mauvaise météo

Descriptif technique

Plateforme structure :

- Terrassement de la plateforme 26 m X 50 m
- Empierrement 0/80 puis 0/31.5 sur une épaisseur de 0.30 à 0.50m
- Pose de bordurettes P1 et caniveaux CC1 en périphérie
- Réalisation d'un enrobé 0/6 dosé à 120kg /m²

Pose de la structure :

- Réalisation des massifs en béton fibré dosés à 350 kg/m³
- Pose des éléments de structure en acier galvanisé à chaud et thermolaqué aux poudres polyester comprenant :
 - 2 frontons hauteur 0.99m à 3m (buts de hand et panneaux de basket intégrés)
 - 2 palissades latérales (avec buts brésiliens)
 - 1 but de basket hauteur réglable à l'arrière d'un but de hand
 - Passage à mobilité réduite latéral en chicane
- Pose d'un revêtement en gazon synthétique épaisseur 22mm lesté de sable avec lignes intégrées.

Pose d'une clôture pare-ballons :

- Clôture simple torsion gamme lourde hauteur 2m sur 95ml
- Pare-ballons hauteur 6m sur 84ml
- 1 portillon hauteur 2m largeur 1m
- 1 portail 2 vantaux hauteur 2m largeur 4m

Planning de réalisation :

- Juin - Juillet 2016

Missions du maître d'œuvre : Mairie de Léhon

Procédure d'appel d'offres : Procédure adaptée avec publicité

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- VALIDE l'opération de création d'un terrain multisports
- PREND ACTE de la procédure adaptée pour la consultation devant permettre la passation du marché de travaux, pour les missions de coordonnateur SPS et de bureau de contrôle et les études de sondages de sol préalables à l'opération
- DECIDE que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

- VALIDE le plan de financement suivant :

Plan de Financement Terrain multisport			
Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : COMMUNE DE LEHON		HT	TTC
TRAVAUX terrain multisport clos gastel (36mx18m)	Travaux préparatoires : terrassement, empierrement et enrobé	37 525 €	45 030 €
	Parking citystade	7 533 €	9 040 €
	Structure pose et fourniture	58 283 €	69 940 €
	CLOTURE	14 100 €	16 920 €
TOTAL		117 441 €	140 929 €
FINANCEURS	BASE DE REFERENCE	Pourcentage	TOTAL
ETAT - DETR	117 441 €	30.00%	35 232 €
Contrat départemental de territoire 2016 -2020	94 000 €	40.00%	37 600 €
Commune de Léhon - Autofinancement	117 441 €	37.98%	44 609 €
Total	117 441 €	100%	117 441 €

- SOLLICITE les aides financières auprès des différents partenaires potentiels (ETAT DETR, contrat de partenariat Département des Côtes d'Armor) sur la base du plan de financement présenté ci- et AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de subvention.
- AUTORISE le maire à déposer le permis de construire et signer les différentes pièces nécessaires:
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires des marchés de travaux et missions SPS et Bureau de contrôle.

7/ Demandes de subvention 2016

Présentation : Joëlle Le Guiffant

⇒ **ENTRETIEN PATRIMOINE CLASSE ABBAYE**
Délibération 2016-015

ABBAYE	ENTRETIEN	Caractère urgent de l'entretien	Montant HT	Montant TTC
Hostellerie	Couverture passage jardins de l'abbaye	couverture actuelle non étanche	5 000.00 €	6 000.00 €
Abbaye	réfection des joints dégradés	révision globale de la couverture	2 595.82 €	3 114.98 €
Abbaye	Réparation de vitraux cassés divers	réparation vitraux	1 692.50 €	2 031.00 €
Sacristie	Piquetage enduits ciments	humidité du mur	2 224.00 €	2 668.80 €
Hostellerie	Reprise angle Nord/Ouest	menace pour l'ensemble de l'édifice	6 096.80 €	7 316.16 €
Hostellerie	Etalement cage d'escalier	menace pour l'ensemble de l'édifice	1 708.00 €	2 049.60 €
Aile Ouest e l'abbaye cloître	enduits cloître	risque d'écroulement du vestige	20 000.00 €	24 000.00 €
Total			39 317.12 €	47 180.54 €
Total arrondi à			40 000.00 €	48 000.00 €
FINANCEURS	BASE DE REFERENCE	Pourcentage	TOTAL HT	
ETAT	40 000 €	50%	20 000 €	
Conseil Régional	40 000 €	30%	12 000 €	
Conseil départemental	40 000 €	5 à 10 %	de 2 000 € à 4 000 €	
Commune - Autofinancement	40 000 €	de 10 à 15 %	de 4 000 € à 6 000 €	
Total	40 000 €	100%	40 000 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre des monuments historiques auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles),
- SOLLICITE au titre de la politique régionale en faveur du patrimoine auprès du Conseil Régional,
- SOLLICITE une subvention au titre de la politique en faveur de la restauration du patrimoine historique auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

⇒ **PROGRAMME VOIRIE SECURITAIRE 2016 DETR**

Présentation : Serge Le Roux

Délibération 2016-016

La circulaire préfectorale informant des opérations d'investissement éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR, indique que désormais les opérations d'investissement portant sur des équipements sportifs, les travaux de voirie liés à la sécurité sont éligibles.

Aussi le conseil municipal est invité à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux pour l'année 2016 :

- **les travaux de voirie liés à la sécurité :**

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Plan de Financement

opération voirie sécuritaire et accessibilité

Descriptif travaux		HT	
Quai de la Rance et entrée de bourg	Entrée de ville	66 667 €	
Cassepot	création accessibilité voirie sécuritaire	3 478 €	
La Petite Nourais	Aménagement d'une continuité piétonne	3 440 €	
Plateau carrefour La Nourais / rue du 19 mars 62	création de rampants cassants sur plateau existant	1 300 €	
TOTAL		74 884 €	
FINANCEURS	BASE DE REFERENCE	Pourcentage	TOTAL
ETAT - DETR	74 884 €	30.00%	22 465 €
Région politique PCC	66 667 €	20.00%	13 333 €
Commune de Léhon - Autofinancement	74 884 €	52.19%	39 086 €
Total	74 884 €	100%	74 884 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR auprès du Préfet des Côtes d'Armor
- SOLLICITE une subvention au titre de la politique en faveur des petites cités de caractère de Bretagne du Conseil Régional
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10/ l'occupation du domaine public communal - redevance JEMA

Délibération 2016-017

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- VALIDE le tarif de 50 € par jour pour l'occupation du domaine public communal pour la camionnette de restauration proposée par « Galettes Bertel » positionnée dans la Bourg de Léhon (parvis de l'abbaye) dans le cadre de la manifestations des Journées Européennes des Métiers d'Art du 1^{er} au 3 avril 2016.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11/ Dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et cérémonies

Délibération 2016-018

Vu l'article D.1617-19 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT), Considérant la demande faite par Madame la Comptable du Trésor,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

1. D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et derniers divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que sapins de Noel, cadeaux ou jouets... et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations;
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives culturelles... ou lors de réceptions officielles;
3. Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
4. Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels;
5. Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

VALIDE cette proposition de délibération relative à la nature des dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

7/ Tarif spécial mise à disposition tables Institut Soins Infirmiers Dinan (concours au CREC)

Délibération 2016-019

L'IFSI organise cette année le concours infirmier sur Dinan au CREC pour le Mercredi 16 Mars 2016 toute la journée.

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

Demande de prêt de 20 tables plastiques (1.82 X 0.75), le matériel étant directement livré sur place par les services, le mardi 15 mars et récupérés le jeudi 17 mars.

Tarif proposé de mise à disposition exceptionnelle : 150 € TTC (50€ pour les tables, 100 € pour les frais fixes relatifs à la mobilisation de notre personnel).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

VALIDE le tarif ci-dessus proposé à l'IFSI de Dinan

URBANISME ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Henri GOMBERT

1/ convention PUP terrain LEBRETON derrière les Petites Landes

Délibération 2016-020

Références réglementaires : Articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme issus de l'article 43 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Terrain situé "LES PETITES LANDES" - Parcelle AW n° 73

Propriétaire : MM. M. LEBRETON Marcel

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Objet convention :

Prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement prévue sur la parcelle référencée Section AW n° 73 sise Les Petites Landes, sur la commune de LEHON.

En conséquence, il a été convenu entre les parties (commune de Léhon et propriétaire terrain) ce qui suit :

- La commune de LEHON s'engage à faire réaliser l'ensemble des travaux des équipements suivant dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-après :
 - Dinan Communauté Maître d'Ouvrage des travaux d'Adduction d'Eau Potable:
Extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) en Ø 90 mm PVC d'une longueur d'environ 35 mètres linéaires (hors création du branchement) ainsi que le raccordement sur la conduite existante.
 - Le coût total estimé des équipements à réaliser : 7 200,00 € HT, extension du réseau.
Les 2 branchements de 1 080,55 € TTC, est soumis à devis complémentaire (Tarifs 2015).
- MM. M. LEBRETON Marcel s'engagent à verser à Dinan Communauté Maître d'Ouvrage des travaux d'Adduction d'Eau, le coût des équipements d'eau

La part des dépenses mises à la charge de MM. M. LEBRETON Marcel est donc de 7 200,00 € HT estimé, hors branchement.

- En contrepartie : La durée d'exonération de la taxe d'aménagement est de 1 an à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie de LEHON.

Après s'être fait présenté la convention ci annexée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **VALIDE la convention de projet urbain partenarial avec M. et Mme LEBRETON Marcel**
- **AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

3/ DIA 2015

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des 51 transactions immobilières en 2015 pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

N°	SITUATION DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE	Mou T	surface terrain
1	2 rue du Grand Courtil	AO 201	M	1 249
2	8 Res la Barriere	AX 0016	M	664
3	le Clos Triard	AC 143	T	466
4	9 Quai de Val de Rance	AE 143	M	226
5	15 rue des Salles	AE 215, AE 220, AE 218, AE 214, AE 217	M	3 648.0
6	19 Quai du Val de Rance	AE 141	M	819
7	15 Résidence du Bouzinet	AD 38	M	968
8	Rue des Grandes Murettes	AN 167	T	984
9	Le verger	AH 227, AH 230, AH 234	T	1 319
10	La Vallée aux Moines	AH 50	T	10 648
11	14 La Salmonais	AR 182	M	3 066
12	Cassepot	AB 11	M	129
13	Rue de Pont-de-la-Haye	AD 141	T	1 381
14	Rue de Pont-de-la-Haye	AD 143, AD 145	T	2 083

15	10 Allée des Petits Clos Gatets	AX 373	M	2 246
16	le Clos Triard	AC 141	T	473
17	7 avenue du Saint Esprit, La Valee Sorgniard	AC 20, AC 124	M	1 422
18	31 Résidence Bouzinet	AD 56	M	669
19	11 rue de la Petite Nourais	AO 6, AO 7, AO 8p, AO 226p	M	1 225
20	10 rue du 19 Mars 1962	AT 148	M	884
21	10 La Lande de Fougerolle	AR 273	M	530
22	28 rue des Hauts Prés	AR 107	M	676
23	18 avenue du Saint-Esprit	AC 59	M	1 300
24	6 impasse du Pré dela Nourais	AT 137	M	797
25	13 rue du Guinefort	AX 32, AX 34	M	736
26	Rue de la Petite Nourais	AO 8p, AO 226p	M	853
27	1 allée du Château	AE 0094	M	44
28	7 avenue du Moulin	AB 101	M	616
29	Le Pré des Oseraies	AE 136	T	12
30	La Basse Foresterie	AI 2	M	2 340
31	19 route Saint Carne	AN 67	M	1 078
32	3 Allée des Champs Brunets	AH 241, AH 243	M	1 091
33	36 Résidence du Clos Gastel	AX 131, AX 62	M	283
34	45 Le Clos Gastel	AX 117, AX 120	M	285
35	La Basse Foresterie	AL 11, AL 12, AL 13, AL 15, AL 16, AL 47, AL 48, AL 51, AP 57, AP 59, AP 60, AL 84, AL 86, AL 85, AL 87	T	46712
36	5 rue du Domaine du Saint Esprit	AY 84	M	1 302
37	Lieudit "Le Champ Cocheril"	AN 184, AN 185	T	1 749
38	6 la Ville es Mouches	AN 14, AN 15, AN 17, AN 156, AN 157	M	1 716
39	5 rue des Salles	AE 24	M	231

40	17 rue des Malorines	AD 65	M	908
41	Avenue de la Grande Haye	AC 96, AC 119, AC 122	T	12 008
42	Résidence le Domaine des Chevrêts	AN 237	T	397
43	3 Ter Rue de la Nourais	AT 141	M	380
44	17 avenue de la Grande Haye	AS 15, AS 16	M	1 981
45	Avenue de la Grande Haye	AC 96, AC 119, AC 122	T	12 008
46	2 rue du 19 mars 1962	AT 156	M	459
47	les Chevrets	AN 261, AN 236	T	410
48	Avenue de la Grande Haye	AC 96p AC 119 AC 122 p	T	12 069
49	7 avenue du Saint-Esprit	AC 124, AC 20	M	1 422
50	7 avenue du Saint-Esprit	AC 124, AC 20	M	1 422
51	3 allée de la Brancherie	AE 210	M	1 311

TRAVAUX

Rapporteur : Serge LE ROUX

2/ Eclairage Public : programme de rénovation 2015

Le conseil municipal est invité à valider ces projets de rénovation d'éclairage public.

LIEU	FOYERS	CDE EP	COÛT	CHARGE MAIRIE
COULEBART	3	S	3 000 €	1 800 €
LA CROIX DE PIERRE	5	U	4 500 €	2 700 €
O8 000 € 4 800 € LA VALLEE DES GRANGES	5	N	4 500 €	2 700 €
LES HAUTS DE CLERMONT12 LE CLOS DE LA CHAPELLE	8	O	6 000 €	3 600 €
CLERMONT	9	O	6 500 €	3 900 €
LA GAUTRAIS	14	Y	9 500 €	5 700 €
			42 000 €	25 200 €

Délibération 2016-021

La collectivité a demandé au SDE de procéder à la rénovation de l'éclairage public sur le programme de rénovation 2016. Le montant total des travaux est estimé à 42 000 € HT. La participation de la commune est de 60 % du montant des travaux soit 25 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE :

Le projet d'éclairage public susmentionné présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 42 000 € HT et aux conditions définies dans la convention «Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

PATRIMOINE

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

1/ Bilan financier de la saison touristique 2016 avec Office de Tourisme

Délibération 2016-022

Bilan financier 2015

Recettes Montant réalisé (H.T)		Dépenses Montant réalisé	
Recettes billets d'entrée (2 227 personnes)	5 858,22 €	Embauche d'un agent d'accueil pendant 8 semaines + 5 jours	4 094,17 €
Recettes Visites Guidées (263 personnes)	852,50 €	Salaire du guide pour 11 visites hors-saison estivale	747,89 €
		Reversement d'1 € par visiteur individuel	263,00 €
TOTAL	6 710,72 €	TOTAL	5 105,06 €

Solde positif : 1 605,66 €

A Reverser à l'Abbaye de Léhon : 802,83 €

Le résultat financier de la saison touristique 2015 laisse apparaître un solde positif de **1 605,66 €**.

Par convention, l'office de tourisme reverse à la commune 50 % de son bénéfice soit **802,83 €**.

Cette somme compense partiellement l'embauche d'une personne par la mairie à raison de 30 heures par semaine sur les mois de juillet et août pour l'ouverture au public de l'abbaye.

Le conseil est invité à autoriser l'encaissement de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
AUTORISE l'encaissement de cette somme.

2/ Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) 1er, 2 et 3 avril 2016 Mise à disposition gratuite site Abbaye

Présentation par J LE GUIFFANT

Délibération 2016-023

Programme de la manifestation

L'association « **Sur le Chemin des Créateurs** » organise dans l'Abbaye Saint-Magloire de **LEHON**, Petite Cité de Caractère, les **Journées Européennes des Métiers d'art 2016**.

Démonstration :

- L'Art de la Forge –
- L'Art du Potier -:
- L'Art de la Vannerie
- L'Art du Textile ,teinture ,Filage Feutrage
L'Art du Dinandier
- L'Art du Sculpteur " Tailleur de Pierre"
- Atelier pour enfants:- découverte des teintures textiles à partir des végétaux qui nous entourent
découverte Mosaïque
- Programmation spéciale jeune public

Horaires

Vendredi 1er avril: ouvert de 14h00 à 18h00

Samedi 2 avril: ouvert de 10h00 à 19h00

Dimanche 3 avril: ouvert de 10h00 à 18h00

Plus de détail sur

<http://www.journeesdesmetiersdart.fr/manifestation/abbaye-de-lehon-sur-le-chemin-des-createurs>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **VALIDE la mise à disposition gratuite du site de l'Abbaye pour l'organisation des JEMA 2016 par l'association « Sur le chemins des Créateurs »**

3/ saison culturelle 2016 : tarifs exceptionnels salles d'exposition de l'abbaye

Délibération 2016-024

Principes de Base

- Gratuité pour les associations léhonnaises
- Tarifs pour les associations extérieures votés en Conseil Municipal du 15 décembre 2015
- Le Conseil Municipal se réserve le de modifier les tarifs pour les artistes exposant à l'Abbaye, sur présentation de dossier

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

1. en juillet, août et septembre : entrée payante pour visiter l'Abbaye → proposition de gratuité des salles pour trouver plus facilement des exposants

2. Les Ateliers du Plessix-Madeuc et association Et...Rance

Plutôt que de leur attribuer une subvention, leur mettre les salles à disposition à titre gracieux, ce qui représente la même chose :

- Les Ateliers du Plessix-Madeuc : 2 X 112 € tarif délib.(1 semaine mai + 1 semaine déc. expo 2^{ème} étage)
- Et...Rance : 225 € (tarif délib., 15 jours, 2^{ème} étage)

3. Tarif concert Réfectoire des Moines : 124 € location habituelle

Proposition de 40 € pour la soirée création d'un tarif général « concert »

4. Mise à disposition du site complet pour les JEMA, à titre gracieux, compte tenu de la prise en charge par l'association de nombreux points

5. MICA

Exposition du 25 au 30 juin 2^{ème} étage = 112 € tarif délib.

PROPOSITION

- Verser 112 € pour salle expo, au tarif normal
- Le solde 588 € à voter comme forfait pour l'occupation du site pour la résidence d'artistes (du 23 mai au 18 juillet)

6. JAZZ en place

Tarif habituel mise à disposition site du Château : 124 €

Vote de la mise à disposition à titre gracieux

7. Rencarts sous les Remparts

Vote de la mise à disposition à titre gracieux

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **VALIDE les tarifs suivants en complément des tarifs existants pour l'année 2016**
 - en juillet et août : gratuité des salles pour les exposants de l'abbaye
 - Les Ateliers du Plessix-Madeuc et association Et...Rance mise à disposition à titre gracieux des salles de l'abbaye compte tenu de l'animation culturelle proposée en retour
 - Location du Réfectoire des Moines : mise en place d'un tarif « concert » à 40 €
 - Mise à disposition du site complet pour les JEMA, à titre gracieux, compte tenu de la prise en charge par l'association de nombreux points

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

- MICA : en plus du tarif location habituel de 112 € la semaine pour la mise à disposition du 2^{ème} étage, instauration d'un forfait pour l'occupation du site pour la résidence d'artistes (du 23 mai au 18 juillet) pour un montant de 588 €
 - JAZZ en place : mise à disposition à titre gracieux du site du château compte tenu de l'animation culturelle de la commune
 - Rencarts sous les Remparts : mise à disposition à titre gracieux des jardins de l'abbaye pour l'organisation d'un spectacle délocalisée sur Léhon et organisée par Dinan Communauté.
- **AUTORISE le Maire à signer les différents documents s'y rapportant**

LEHON CITE DURABLE

Rapporteur : René Degrenne

3/ Evénement coporté Léhon Lanvallay Dinan - semaine Nature en Villes du 31 mai au 7 juin 2015

Informations Dinan communautés – Séance du 2 mars 2015

Événement co-organisé par Léhon, Dinan et Lanvallay.

Dates : Vendredi 20 MAI soir Samedi 21 MAI et Dimanche 22 MAI journées

Enjeux :

- Organiser un événement commun aux 3 communes sur la thématique de la nature en ville et de l'évolution des pratiques sur le territoire.
- Réunir autour de cette thématique, échanger et partager les bonnes pratiques, valoriser les actions municipales auprès du grand public.

Programme prévu

- Vendredi soir : Soirée « chauve-souris » avec Bretagne Vivante, départ de la bibliothèque de Dinan avec une sortie terrain.
- Samedi : Balade botanique/pédagogique.
Départ de Léhon vers 10h (parking piscine ou tennis), promenade jusqu'aux jardins partagés de Dinan avec différents points d'arrêts (animation par un intervenant de la Maison de la Rance).
Point d'arrivée au château de Léhon (préau ancienne école en cas de mauvais temps?) : Pique-Nique. Pot offert par les communes.

Suivi potentiellement d'une intervention d'une personne de Lanvallay.

Il sera nécessaire de bien informer sur la balade dans le flyer (durée, difficulté, circuit et points d'arrêt ...).

- Dimanche matin : Observation des oiseaux sauvages en ville, avec le GEOCA 22. Départ de Lanvallay jusqu'aux remparts de Dinan, via le viaduc (ce qui permettra de valoriser ainsi les liaisons piétonnes existantes Lanvallay-Dinan).

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 mars 2016

En réflexion :

- Interventions de Coeur Émeraude sur les plantes invasives le long de la Rance ?
- Projet « Jardins de trottoirs » (il s'agit de libérer des petits espaces de trottoirs en pieds de murs, pour les transformer en zones de plantations dont se chargent les habitants demandeurs) mené par Dinan et Lanvallay à associer à l'événement, à mener également sur Léhon (Clos Gastel) ? **300 à 400 €**

Communication

- Insister sur la communication de l'événement : école (mot dans les cahiers), auprès du réseau associatif (associations de randonnées notamment) ...
- L'affiche et les flyers seront réalisés par la chargée de communication de Dinan.

Dépenses

- Affiche + Flyers
- Pot offert par les communes.

AFFAIRES DIVERSES – COMMUNICATIONS DIVERSES

1/ Motion de soutien agriculture

Délibération 2016-025

Proposition de voter la motion suivante :

Depuis plusieurs mois, l'agriculture bretonne, et singulièrement les filières d'élevage, souffre d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations.

Les élus locaux du Pays de Dinan, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne, première région agricole française, ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre des mesures concrètes qui entraineront une valorisation des produits de l'agriculture bretonne, une meilleure rémunération des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

Avec la restauration collective, les collectivités peuvent agir en choisissant un approvisionnement en produits d'origine française/locale et s'appuyant sur les plateformes mises à disposition (Agrilocal 22, Saveurs du Poudouvre...).

Les élus locaux encouragent également les groupements d'éleveurs à s'unir pour peser dans les relations commerciales avec les grandes et moyennes surfaces. Ils incitent fortement ces dernières à privilégier l'approvisionnement en produits d'origine française et à faciliter leur identification par un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés.

Les élus encouragent les politiques publiques visant à remettre l'alimentation au cœur de notre société, et incitent les consommateurs à être vigilants, au moment de leurs achats, sur l'origine des denrées alimentaires.

Enfin, les élus locaux sollicitent les partenaires de la filière agricole (Mutualité Sociale Agricole, coopératives, fournisseurs, banques, assurances...) afin d'étudier, sans plus attendre, toutes les mesures qui seraient à même d'aider les éleveurs à passer ce cap difficile.

Les élus du Pays de Dinan invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer ces démarches constructives et à relayer cette motion aux responsables professionnels agricoles et aux élus en charge des questions agricoles en Bretagne, en France et en Europe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ADOpte la motion ci-dessus de Soutien aux agriculteurs et à l'agriculture bretonne

2/ Divers

- **Chasse aux œufs dans les jardins de l'abbaye le 27 mars 2016**

Séance Levée à 23h.

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités territoriales.

R. DEGRENNE

S. SEROR-MEAL

H. GOMBERT

J. LE GUIFFANT

S. LE ROUX

N. MALIDOR

G. BADOUAL

D. CROCHETTE

C. TRISTANT

C. FRERET

J. TOUMINET
Absent
Pouvoir à S. SEROR MEAL

MC CARRE-FAIRIER

T. BIGOT

A. BEDEL

G. DELAPORTE
Absent
Pouvoir à H. GOMBERT

C. SOQUET
Absente
Pouvoir à N. MALIDOR

JM FROITIER

S. LEFORT
Absente
Pouvoir à S. LE ROUX

M. GOULLAUD
Absent

F. BRAULT

O. SEGARD

Y. LE CORRE

N. COURDAVAULT